



## Pas de bon de commande pour de taches a faire et fact exorbitante

Par **tatoue**, le **28/10/2009** à **14:30**

Bonjour,

j'ai fait faire des travaux a mon carrossier sans bon de commande et apres un délais assez long, j'ai récupéré mon véhicule : d'une part une partie des travaux est mal faite et d'autre part la facture est quasi 4 fois supérieure de ce qu'il m'avait oralement parlé. De plus, il me met aux huissiers!

Quels sont mes droits et les siens dans la mesure ou je n'ai pas de bon de commande.

Par avance merci,